



Projet d'usine de fabrication de laine de roche dans le Soissonnais

Dossier de concertation



2 PARTIE 1

La concertation préalable

6 PARTIE 2

ROCKWOOL, leader mondial de la laine de roche

12 PARTIE 3

Pourquoi une nouvelle usine de production de laine de roche dans le Soissonnais ?

15 PARTIE 4

Les caractéristiques du projet

LEXIQUE

coke : combustible issu de la combustion du charbon

convoyeur : système de transport automatique et continu des marchandises

cubilot : four vertical fonctionnant au coke

db, décibel : unité de mesure de la puissance sonore

hydrophobe : se dit d'une matière repoussant l'eau

ICPE, Installation classée pour la protection de l'environnement : classement administratif réservé aux installations qui, en raison des nuisances ou des risques de pollution ou d'accident qu'elles présentent, sont soumises à de nombreuses normes et à des autorisations délivrées par les services de l'État

imputrescible : se dit d'une matière qui ne pourrit pas

incombustible : se dit d'une matière qui ne brûle pas ou très mal

liant : produit chimique qui permet l'agglomération des fibres de laine de roche et qui lui confère certaines de ses propriétés. Le liant se solidifie à haute température, pendant la cuisson du matelas de laine de roche.

matière première secondaire : déchet utilisable pour remplacer une matière première dans un procédé de fabrication

MTD, Meilleures techniques disponibles : concept européen qui s'applique aux ICPE, désigne les techniques les plus efficaces pour atteindre un niveau général élevé de protection de l'environnement dans son ensemble, dans des conditions économiquement et techniquement viables

rebuts : éléments inutilisables issus de la fabrication d'un produit

roche éruptive : roche très abondante qui se forme quand un magma se refroidit et se solidifie

Seveso : classement administratif pour les installations industrielles qui manipulent, fabriquent, utilisent ou stockent des substances dangereuses

Introduction

Le groupe ROCKWOOL, d'origine danoise, produit et commercialise des solutions en laine de roche pour le secteur de la construction, qui répondent aux enjeux d'isolation thermique, de protection contre le feu et de confort acoustique.

Notre activité n'est pas nouvelle, ni dans le monde, ni en France. Nous défendons en effet un système de production local et pérenne : créée en 1978, notre filiale française emploie près de 800 salariés dont 600 sur notre usine de Saint-Éloy-les-Mines dans le Puy-de-Dôme.

Aujourd'hui, les questions énergétiques n'ont jamais été aussi importantes pour répondre à l'enjeu climatique : alors que le secteur résidentiel-tertiaire représente plus de 40 % de la consommation énergétique en France, l'isolation thermique des bâtiments permettrait de réduire considérablement cette consommation en diminuant les besoins en chauffage et en climatisation.

Ce défi nous conduit à envisager la création d'une seconde usine en France, dans le Soissonnais, région riche de sa culture industrielle et de son emplacement stratégique, entre le bassin parisien et les pays voisins.

Nous souhaitons que cette usine puisse devenir une référence pour le groupe ROCKWOOL, une référence technologique avec le recours aux meilleures techniques disponibles, mais également une référence dans la manière dont nous entendons dialoguer avec le territoire.

C'est pour cette raison que j'ai souhaité que se tienne une concertation préalable, sous l'égide d'un garant, avant tout dépôt de demande d'autorisation et avant toute décision d'investissement. Cette concertation devra nous permettre de présenter notre projet et d'entendre les questions et les points de vue qui pourront s'exprimer, afin d'aboutir à un projet partagé. Je souhaite que cette concertation soit constructive et que ROCKWOOL devienne un acteur économique, durable et responsable du Soissonnais.

Rafael RODRIGUEZ
Directeur général de ROCKWOOL France

« Concerter pour faire de notre projet dans le Soissonnais une référence dans nos choix technologiques et dans notre dialogue avec le territoire. »

PARTIE 1

La concertation préalable

Le projet d'usine de fabrication de laine de roche dans le Soissonnais, porté par le groupe ROCKWOOL, fait l'objet d'une concertation préalable.

Cette procédure, régie par le code de l'environnement, doit d'une part permettre d'informer le grand public et de répondre à ses questions sur le projet, et d'autre part l'enrichir par les propositions des participants.

La concertation préalable intervient en parallèle des premières études conduites sur le projet de ROCKWOOL.

Un cadre légal, une démarche de concertation volontaire

La concertation préalable est une procédure organisée en amont d'un projet susceptible d'avoir un impact sur l'environnement, le cadre de vie ou l'activité économique d'un territoire. La concertation est obligatoire ou facultative selon les caractéristiques du projet.

Bien que les caractéristiques de son projet d'usine de laine de roche ne l'imposent pas, ROCKWOOL a volontairement choisi d'organiser une concertation préalable respectant les dispositions du code de l'environnement (articles L.121-16 et L.121-16-1). Cette procédure vise à :

- informer le grand public et répondre à ses interrogations sur l'état d'avancement du projet, ses objectifs et ses effets ;
- enrichir le projet en intégrant au mieux les besoins et les attentes exprimés par le public, pour aboutir à des solutions partagées.

Durant cette phase de dialogue, ROCKWOOL s'attachera à apporter une information complète sur le projet et à répondre précisément aux questions du public au cours de la concertation, lors des réunions publiques et sur son site internet.

Par ailleurs, dans un souci de garantir la plus grande transparence dans l'organisation de cette concertation préalable, ROCKWOOL a décidé de solliciter un garant inscrit sur la liste nationale des garants établie par la Commission nationale du débat public, M. François Desmazière (qui peut être contacté à l'adresse e-mail garant.concertation.rockwool@gmail.com). Le garant de la concertation préalable constitue l'intermédiaire neutre et indépendant entre le public et ROCKWOOL.

Il ne prend pas parti pour ou contre le projet mais veille à ce que la concertation puisse se tenir dans des conditions optimales. Ainsi, le garant veille à la bonne information et à la bonne participation des publics. Il s'assure donc que les modalités de concertation sont adaptées pour recueillir les avis et les observations que suscite le projet et, le cas échéant, faire émerger des propositions pour l'enrichir. À la fin de la concertation, le garant rend compte du déroulement de la concertation dans un bilan. Contrairement à un commissaire enquêteur lors d'une enquête publique, le garant n'émet pas d'avis favorable ou défavorable.

QUELLE DIFFÉRENCE ENTRE UNE CONCERTATION PRÉALABLE ET UNE ENQUÊTE PUBLIQUE ?

À la différence d'une enquête publique, une concertation préalable s'appuie sur des études très amont, dites études de faisabilité. Elle ne permet donc pas de débattre sur des études détaillées - dont l'étude d'impact environnemental - qui seront réalisées en vue de l'enquête publique.

La concertation préalable doit permettre d'éclairer le porteur de projet sur les suites qu'il entend donner à son projet, notamment les études nouvelles à conduire ou la manière dont il peut le faire évoluer avant l'enquête publique.

Modalités d'information et d'expression mises à la disposition du public

La concertation préalable se déroulera du 2 janvier au 8 février 2019 inclus. Un dispositif d'annonce et d'information sera déployé sur les communes concernées par le projet.

Des modalités d'échanges seront organisées au sein des communes et des outils d'expression seront mis à votre disposition pour vous permettre de vous exprimer et recueillir votre avis.



POUR S'INFORMER :

- Le dossier de concertation : Le présent dossier constitue le document support de la concertation préalable. Il comprend les raisons d'être, les objectifs, les principales caractéristiques et un aperçu des incidences potentielles du projet de ROCKWOOL dans le Soissonnais.
- Le site internet dédié à la concertation sur le projet :

www.soissons.rockwool.fr

Outre les informations du présent document, ce site rassemble tous les autres documents utiles à la concertation préalable, produits avant ou pendant celle-ci.



POUR S'EXPRIMER :

- Les réunions publiques, qui permettront de recueillir les avis, remarques et points de vue.
- Le coupon T, attaché au dépliant d'information sur le projet, à envoyer sans affranchissement par voie postale.
- Chacun peut également déposer un avis ou poser une question en utilisant l'espace d'expression dédié sur le site internet www.soissons.rockwool.fr



LES RÉUNIONS PUBLIQUES

COURMELLES

Réunion publique d'ouverture

Salle polyvalente,
Mardi 8 janvier 2019 à 18h30

SOISSONS

Réunion publique thématique « Emploi, formation et retombées économiques »

Salle des fêtes - Hôtel de Ville,
Jeudi 24 janvier 2019 à 18h30

Cuffies

Soissons

Belleu

Courmelles

Chaudun

CUFFIES

Réunion publique de clôture

Salle Prestige - Les Terrasses du Mail
Mardi 5 février 2019 à 18h30

BELLEU

Réunion publique thématique « Maîtrise des impacts environnementaux »

Espace culturel,
Mardi 22 Janvier 2019 à 18h30

CHAUDUN

Réunion publique thématique « Paysage et maîtrise des nuisances »

Salle polyvalente,
Vendredi 1^{er} février 2019 à 18h30

- Périmètre de la concertation préalable
- Communes de la Communauté d'agglomération du Soissonnais
- Autres communes

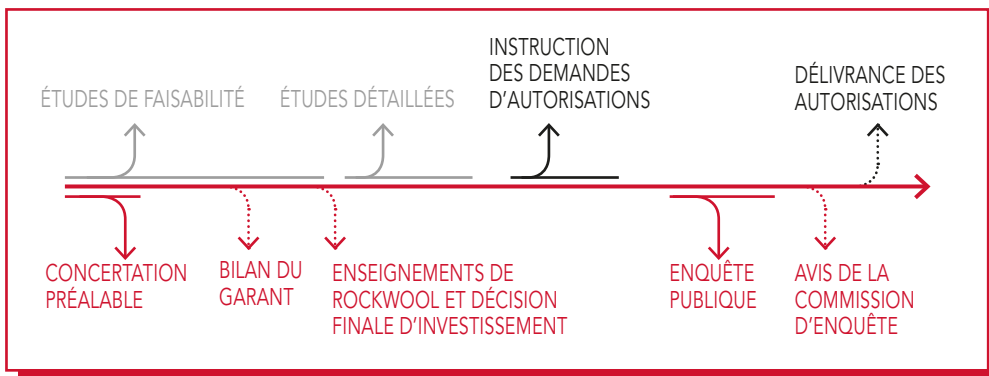
© les contributeurs d'OpenStreetMap


LES SUITES DONNÉES À LA CONCERTATION

À l'issue de la concertation, un bilan sera établi par le garant. Il sera mis en ligne sur le site internet de ROCKWOOL. C'est sur la base du bilan du garant que ROCKWOOL annoncera les mesures qu'il juge nécessaires de mettre en place afin de tenir

compte des enseignements tirés de la concertation.

Ces enseignements seront intégrés dans les études qui serviront à la préparation des dossiers de demandes d'autorisations. Après instruction par les services compétents de l'État, une seconde phase de consultation du public se tiendra : l'enquête publique.





PARTIE 2 **ROCKWOOL,** leader mondial de la laine de roche

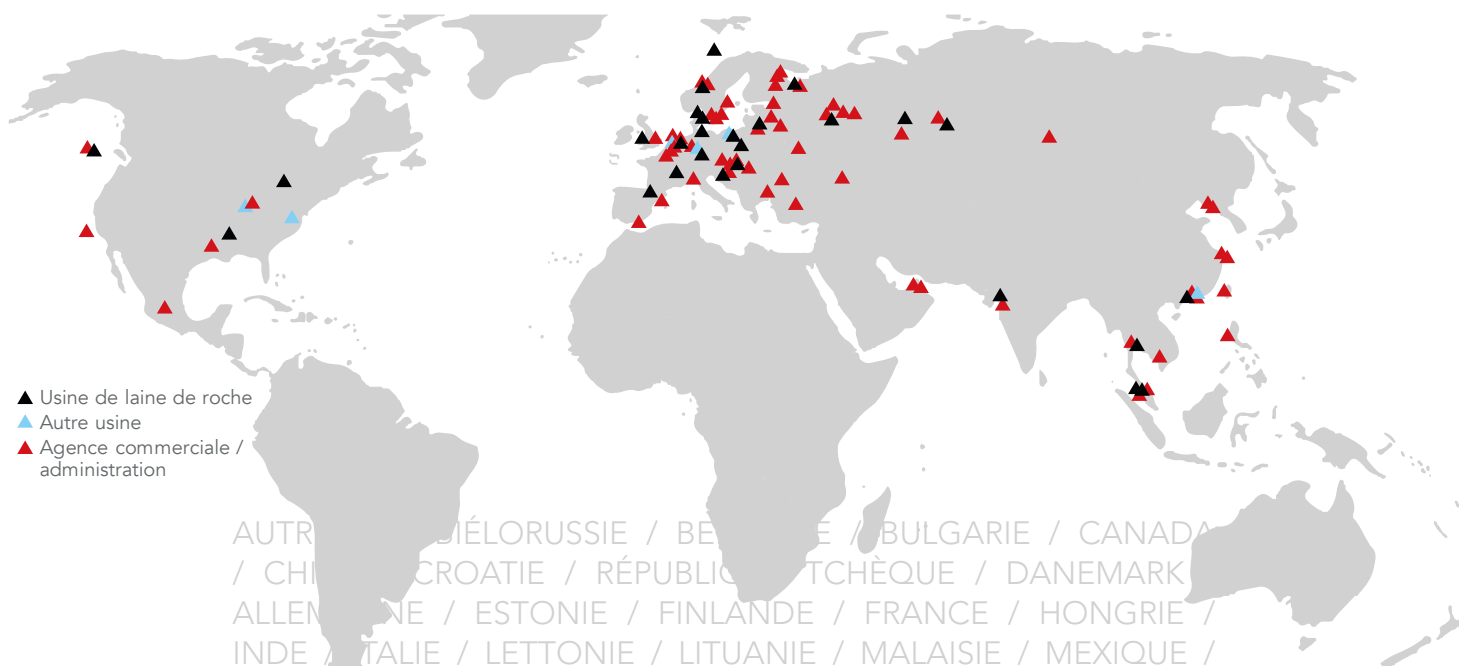
ROCKWOOL est le leader mondial de l'isolation en laine de roche, isolant aux qualités multiples issu de matériaux naturels.

Le groupe, présent dans 39 pays, défend un modèle de production local et responsable, reposant sur l'économie circulaire. Le développement durable est au cœur de l'activité de ROCKWOOL qui s'est fixé des objectifs ambitieux en la matière.

Le leader mondial de l'isolation en laine de roche

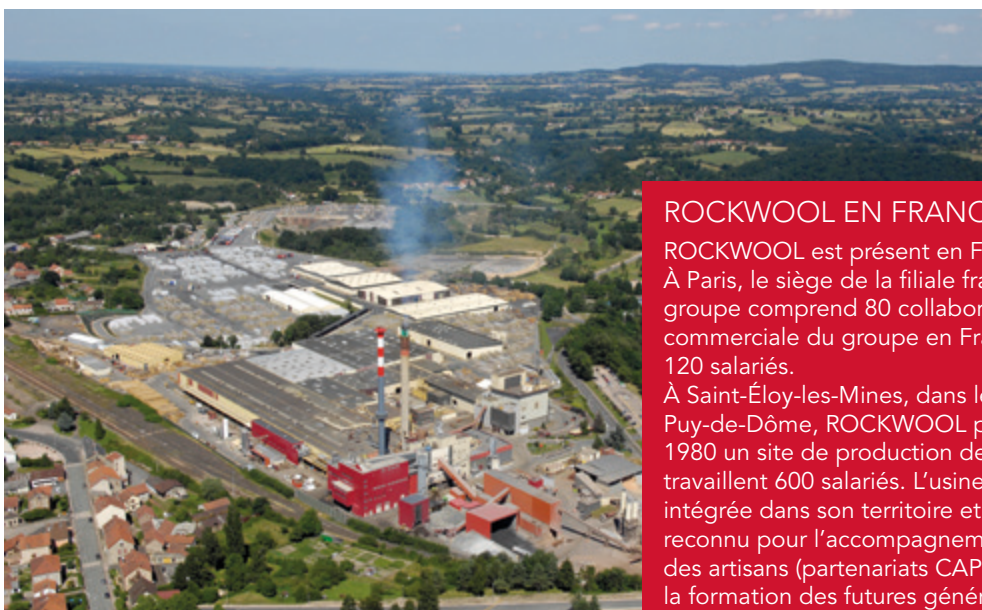
ROCKWOOL est le leader mondial de l'isolation en laine de roche. Fondé en 1937 au Danemark, le groupe produit, localement et dans une démarche d'innovation continue,

des solutions en laine de roche afin de répondre aux besoins modernes d'isolation, de protection et de confort, tout en respectant les impératifs d'écoresponsabilité. Le groupe emploie aujourd'hui plus de 11 000 salariés et compte 45 usines réparties dans 39 pays.



- ▲ Usine de laine de roche
- ▲ Autre usine
- ▲ Agence commerciale / administration

AUTRICHE / BIÉLORUSSIE / BELGIQUE / BULGARIE / CANADA / CHINE / CROATIE / RÉPUBLIQUE TCHÈQUE / DANEMARK / ALLEMAGNE / ESTONIE / FINLANDE / FRANCE / HONGRIE / INDE / ITALIE / LETTONIE / LITUANIE / MALAISIE / MEXIQUE / NORVÈGE / PHILIPPINES / POLOGNE / ROUMANIE / FÉDÉRATION RUSSE / SINGAPOUR / SLOVAQUIE / ESPAGNE / SUÈDE / SUISSE / THAÏLANDE / PAYS-BAS / TURQUIE / UKRAINE / ÉMIRATS ARABES UNIS / ROYAUME-UNI / ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE / VIETNAM



©Marcel_Chevret

L'usine ROCKWOOL de Saint-Éloy-les-Mines

ROCKWOOL EN FRANCE

ROCKWOOL est présent en France depuis 1978. À Paris, le siège de la filiale française du groupe comprend 80 collaborateurs. L'activité commerciale du groupe en France représente 120 salariés.

À Saint-Éloy-les-Mines, dans le département du Puy-de-Dôme, ROCKWOOL possède depuis 1980 un site de production de laine de roche où travaillent 600 salariés. L'usine est pleinement intégrée dans son territoire et ROCKWOOL est reconnu pour l'accompagnement et la formation des artisans (partenariats CAPEB 63 et FFB 63), la formation des futures générations (contrats d'apprentissage et formations) et le soutien aux associations locales (« Habitat et humanisme » sur les départements Puy-de-Dôme et Allier).

ROCKWOOL propose des solutions spécifiques pour une large variété de secteurs dans les domaines de la construction, la marine et les constructions offshore. Ces produits sont adaptés pour tous les types d'équipements : bâtiments industriels, plateformes logistiques, habitats collectifs, bureaux, maisons individuelles, lieux de vie publique

à fort impératif de sécurité et de confort (hôpitaux, écoles, cinémas, salles de spectacles...). Entre autres références, ROCKWOOL a contribué à l'isolation des équipements suivants: la Philharmonie de Paris, le Ministère de la Défense à Paris, la cité du Cinéma de Saint-Denis ou encore le musée des Confluences de Lyon.



Philharmonie de Paris

©Philharmonie_de_Paris



Ministère de la Défense, Paris

©Laurent Zylberman

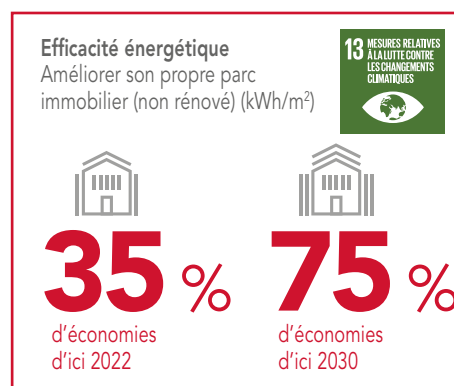
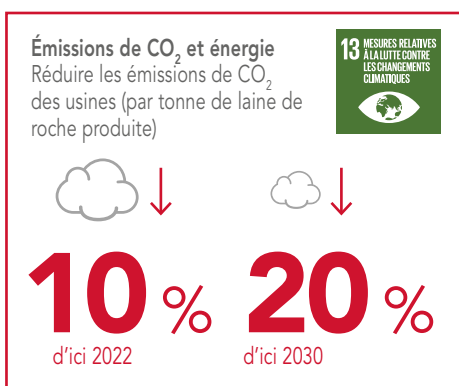
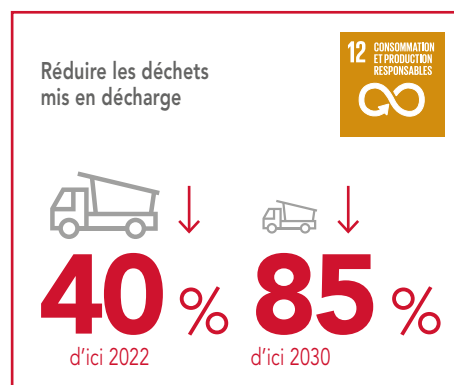
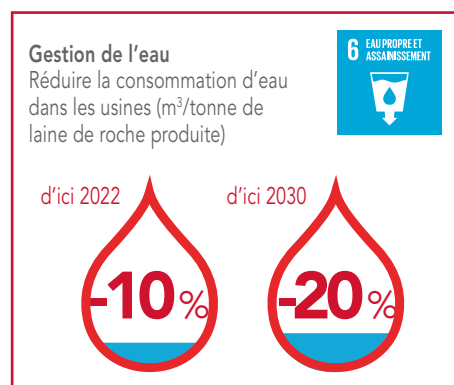
Une société certifiée pour son éco-responsabilité

En France, ROCKWOOL est évalué tous les ans pour sa politique de Responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) par une société tierce, ECOVADIS, sur les aspects suivants : protection de l'environnement, positionnement social et éthique, loyauté dans les affaires, achats responsables. L'entreprise a obtenu le meilleur classement possible en 2018 (certification « GOLD »).

ROCKWOOL s'est aussi fixé 6 objectifs de développement durable définis par les Nations Unies avec comme base de référence 2015 et années cibles pour atteindre ces objectifs 2022 et 2030.

Par ailleurs, 23 % des bénéfices annuels du Groupe ROCKWOOL sont reversés à la Fondation ROCKWOOL, un organisme indépendant spécialisé dans la recherche et engagé dans la durabilité sociale et économique des écoles, des hôpitaux et des logements sociaux.

LES ENGAGEMENTS DE ROCKWOOL DANS LE CADRE DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'ONU



La laine de roche, un produit qui répond à plusieurs enjeux

La laine de roche se compose de roches éruptives, de matières premières secondaires et de minéraux fondus à 1 500 °C. Elle prend la forme d'une agglomération dense de fibres emprisonnant des cellules d'air sec et stable. La laine de roche présente plusieurs grandes qualités, qui lui permettent de répondre aux principaux défis actuels en matière de développement durable.



©ROCKWOOL



Résistance au feu // Les fibres de la laine de roche sont incombustibles et peuvent résister à des températures au-delà des 1 000 °C. La laine de roche permet donc de limiter la propagation du feu dans un bâtiment et de participer à maintenir son intégrité. La laine de roche produite par ROCKWOOL est ainsi classée A1 (norme EN 13 501-1), soit la meilleure classe possible pour la réaction au feu.



Efficacité énergétique // La laine de roche conserve ses propriétés d'isolation à des températures très basses et très élevées. Grâce à sa structure enchevêtrée, elle emprisonne un air sec et stable qui atténue à l'extrême les échanges thermiques entre faces froides et chaudes. Elle permet ainsi une réduction des consommations énergétiques des bâtiments.



Performance acoustique // Les isolants en laine de roche sont aussi recherchés pour leur performance acoustique. La laine de roche, en freinant les mouvements des particules d'air et en dissipant l'énergie sonore, permet d'isoler des bruits extérieurs et de limiter la propagation du bruit à l'intérieur de la structure du bâtiment.



Comportement face à l'eau et transfert de vapeur d'eau // La laine de roche, inerte et imputrescible, laisse passer la vapeur d'eau mais l'eau sous forme liquide ne peut progresser dans la laine. Les panneaux isolants pour façades résistent également aux pénétrations d'eau ruisselante.



Bilan carbone // L'isolation d'un bâtiment avec des produits en laine de roche peut avoir un bilan carbone positif (le carbone émis pendant la production de l'isolant est compensé par les émissions évitées) en moins de 200 jours. Pendant sa durée de vie, un produit en laine de roche permet d'économiser plus de 80 fois l'énergie équivalente requise pour sa production, son transport et son élimination.



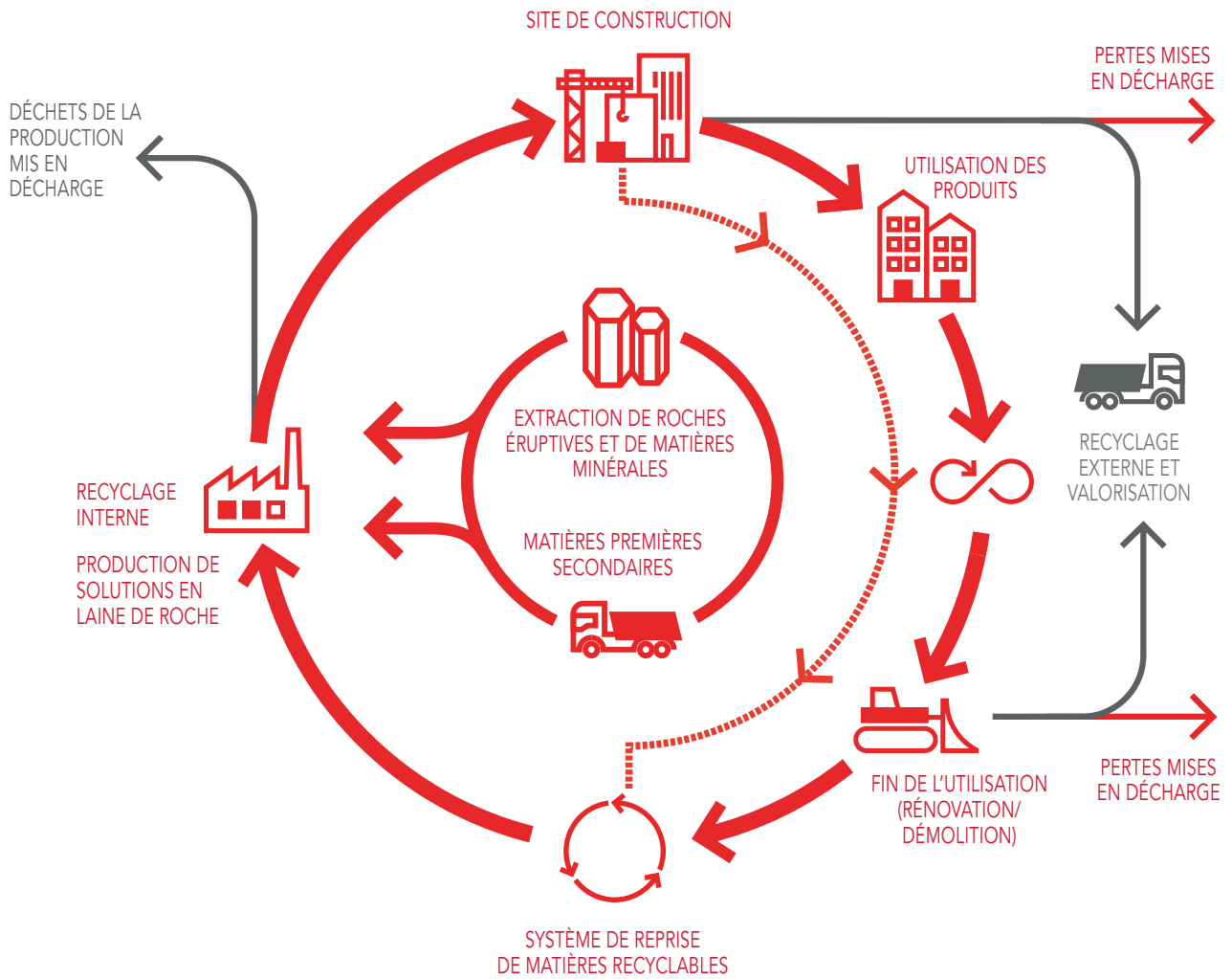
Roche éruptive


©ROCKWOOL Groupe

UN PRODUIT DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Le procédé de production de laine de roche ROCKWOOL utilise principalement des roches éruptives (comme du basalte) et des minéraux (comme de la dolomite).

Le procédé permet aussi la réutilisation de matières premières secondaires (comme des isolants usagés ou du laitier d'aciérie), évitant ainsi la mise en décharge.





PARTIE 3

Pourquoi une nouvelle usine de production de laine de roche dans le Soissonnais ?

L'isolation des bâtiments neufs et anciens par la laine de roche est une des réponses au défi de l'efficacité énergétique.

Pour faire face aux nouveaux besoins, la création d'une nouvelle usine de laine roche dans le Soissonnais, au plus près du marché, est nécessaire.

D'importantes perspectives pour le marché de l'isolation

Près de 44 % de l'énergie consommée en France l'est par les bâtiments résidentiels et tertiaires. Le chauffage représente à lui seul près des 2/3 de cette consommation.

L'efficacité énergétique des bâtiments neufs et anciens est ainsi une priorité en France, notamment depuis le Grenelle de l'environnement en 2008 et la création de la norme RT2012, qui vise à limiter la consommation d'énergie primaire pour les logements neufs. Depuis, le Plan Climat a fixé comme objectif de rénover 500 000 logements par an, soit environ 20 millions d'ici 2050. La demande en laine de roche est ainsi croissante.

ROCKWOOL envisage donc d'investir dans un nouveau site de production de laine de roche en France pour répondre aux besoins du marché.

LES PRODUITS ROCKWOOL

ROCKWOOL produit des isolants en laine de roche sous différentes formes. La laine en flocons, avec une densité faible, est destinée à être soufflée dans les combles perdus des maisons individuelles. Les panneaux rigides et semi-rigides de densité moyenne sont utilisés pour l'isolation des murs et des toitures. Enfin, des produits très rigides avec des densités importantes sont utiles pour l'isolation des façades ou des toitures des constructions métalliques industrielles.

Pourquoi une nouvelle usine ?

En France, ROCKWOOL dispose d'un site de production à Saint-Éloy-les-Mines (Puy-de-Dôme). Cette installation a connu plusieurs développements successifs et l'augmentation de sa capacité de production n'est plus possible.

Consommation de l'énergie en France (Ademe, 2015)



44 % BÂTIMENT



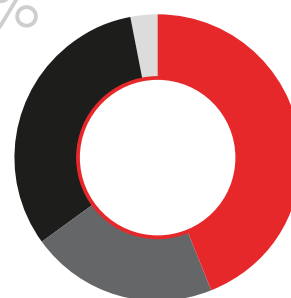
21 % INDUSTRIE



32 % TRANSPORTS



3 % AGRICULTURE



La création d'une nouvelle installation est donc nécessaire pour que ROCKWOOL puisse répondre aux besoins du marché français et dans une moindre mesure à ceux des pays voisins. Ainsi, la direction du Groupe ROCKWOOL a autorisé le démarrage d'une étude pour l'implantation d'une unité de production en France. Cette étude comprend plusieurs volets : réservation d'un site, concertation préalable, études de faisabilité, études détaillées et préparation des dossiers de demandes d'autorisations. Dans le Soissonnais, ROCKWOOL envisage la production de produits répondant principalement aux besoins de l'isolation par l'extérieur : toitures industrielles étanches et panneaux de laine de roche dédiés à l'isolation des façades.

Pourquoi le Soissonnais ?

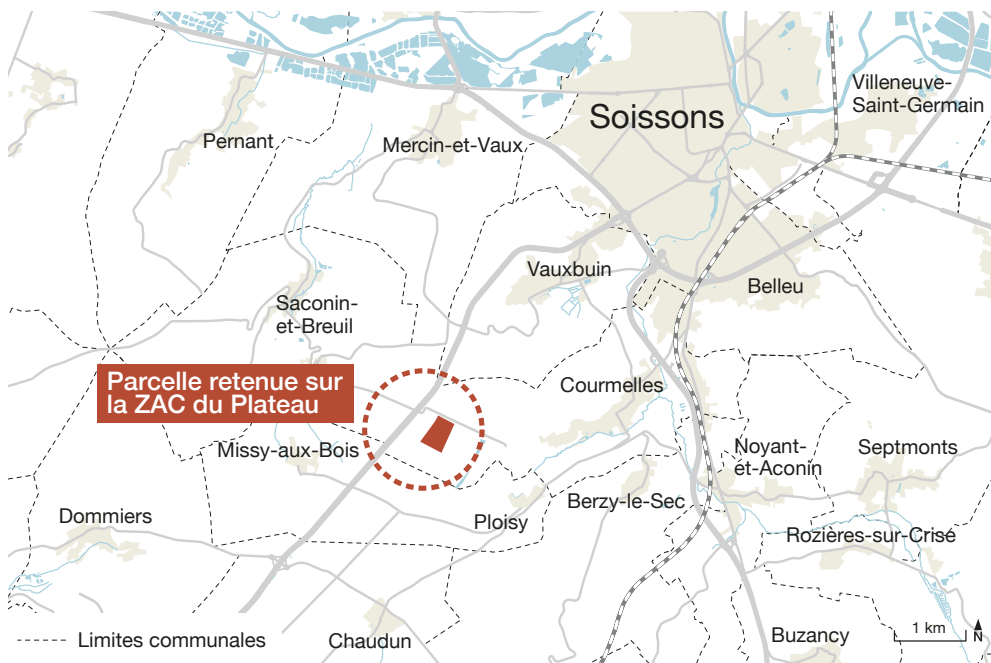
ROCKWOOL a recherché en France un site répondant à deux principaux critères : une desserte routière de qualité et un terrain prédisposé à recevoir un équipement industriel. Les Hauts-de-France, le Grand-Est et le Centre-Val-de-Loire - proches du bassin parisien - ont constitué les principales régions de recherche. ROCKWOOL privilégie en effet une implantation de ses usines au plus proche des marchés, afin de limiter au maximum les distances de transport des produits finis.

Après avoir étudié plus de 20 emplacements dans ces 3 régions, ROCKWOOL a affiné sa recherche autour de deux sites, à proximité de Soissons et de Chartres. Ce dernier était parfaitement adapté au marché français mais moins bien positionné pour répondre aux demandes d'autres marchés européens. En outre, le terrain étudié n'était pas encore viabilisé.

En revanche, le site du Soissonnais - la ZAC du Plateau sur les communes de Ploisy et de Courmelles - présentait les qualités suivantes :

- **accessibilité** : la proximité de la RN2 permet une desserte rapide du bassin parisien et dans une moindre mesure des pays voisins ;
- **fonctionnalité** : la zone est habilitée à recevoir des installations industrielles et les fouilles archéologiques sont faites ;
- **espace** : la parcelle proposée est de grande taille (39 hectares) permettant d'envisager des développements futurs.

Outre la qualité intrinsèque de la ZAC du Plateau, la réactivité et la disponibilité des élus et des services de la Communauté d'agglomération du Soissonnais, tout comme des services de l'État et de la région Hauts-de-France, ont été déterminants dans le choix de ROCKWOOL. L'existence d'une main d'œuvre locale qualifiée a également constitué un argument de plus en faveur du Soissonnais, ROCKWOOL souhaitant intégrer au mieux ses sites de production dans leur territoire.



© les contributeurs d'OpenStreetMap

PARTIE 4

Les caractéristiques du projet

ROCKWOOL envisage la création dans le Soissonnais, plus précisément sur la ZAC du Plateau, d'un site de production d'une capacité annuelle de production supérieure à 110 000 tonnes de laine de roche. Bien que le projet n'en soit qu'à ses prémices, ROCKWOOL privilégie dès à présent les meilleures technologies pour améliorer le processus de fabrication et réduire l'impact environnemental de l'usine, tout en tenant compte des contraintes locales.

L'ORGANISATION GÉNÉRALE DU SITE

L'usine de production de laine de roche s'implanterait sur la ZAC du Plateau.

Elle fonctionnerait 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 et comprendrait plusieurs grands ensembles :

- le site de réception et de stockage des matières premières ;
- les bâtiments dédiés à la production de la laine de roche, avec plusieurs cheminées dont une principale d'une hauteur pouvant varier entre 50 et 70 mètres en fonction de la configuration retenue du site ;

- l'espace logistique pour l'expédition par poids lourds des produits finis ;
- le bâtiment dédié aux services administratifs et aux salariés.

Pour la fabrication de la laine de roche, ROCKWOOL prévoit d'utiliser des matières et minéraux dont l'origine reste à définir. ROCKWOOL privilégie une implantation de ses usines au plus près des marchés : le transport de produits finis représente en effet un trafic de poids lourds bien plus important que le trafic lié à l'approvisionnement en matières (leur densité étant plus forte). Le liant ne serait pas fabriqué sur site mais livré prêt à l'emploi par camions-citernes.

Options d'implantation

La parcelle retenue par ROCKWOOL ne serait pas entièrement occupée par l'usine de production de laine de roche. Le groupe n'écarte cependant une augmentation de ses capacités de production à l'avenir.

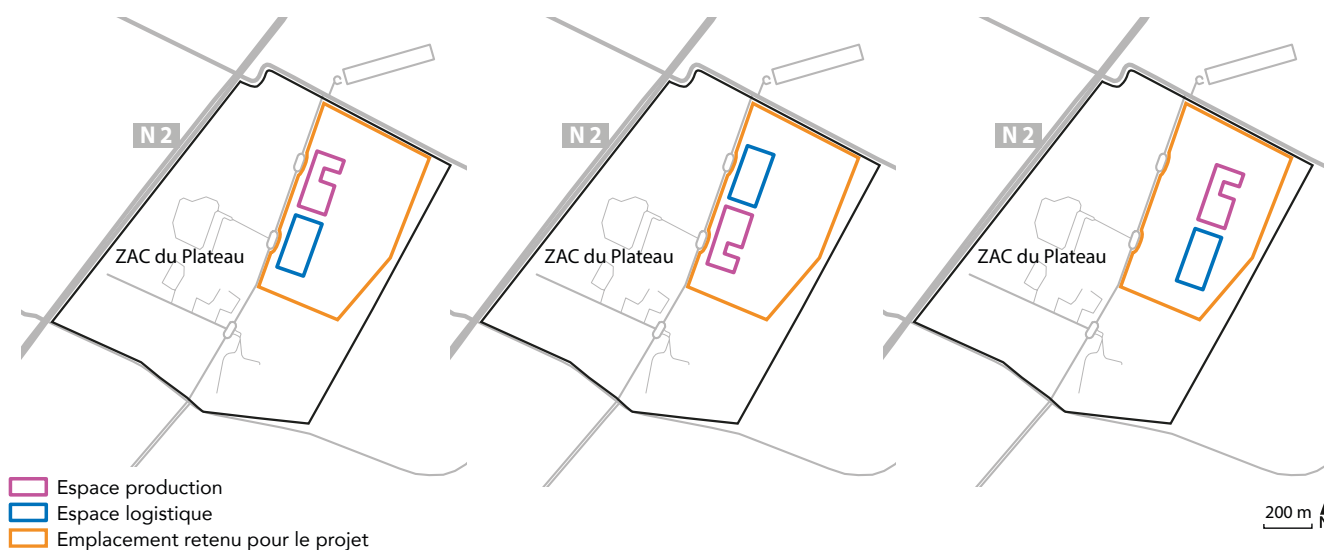
Plusieurs scénarios d'implantation (représentés ci-dessous) ont été étudiés. Tous ces scénarios d'implantation prévoient la présence d'une cheminée haute au sein du périmètre de sécurité de l'Aérodrome. Seule la Direction générale de l'aviation civile (DGAC) est à même d'estimer si une cohabitation possible de l'Aérodrome avec une activité industrielle demeure possible.

Le scénario 1 a été retenu par ROCKWOOL car il concentre les activités industrielles au cœur de la ZAC en les éloignant des habitations les plus proches. De plus, il optimise les entrées et sorties des poids lourds et salariés.

■ SCÉNARIO 1 : IMPLANTATION AVEC ÉQUIPEMENTS DE PRODUCTION AU NORD

■ SCÉNARIO 2 : IMPLANTATION AVEC ÉQUIPEMENTS DE PRODUCTION AU SUD

■ SCÉNARIO 3 : IMPLANTATION AVEC ÉQUIPEMENTS DE PRODUCTION À L'EST





Préparation du matelas de laine de roche

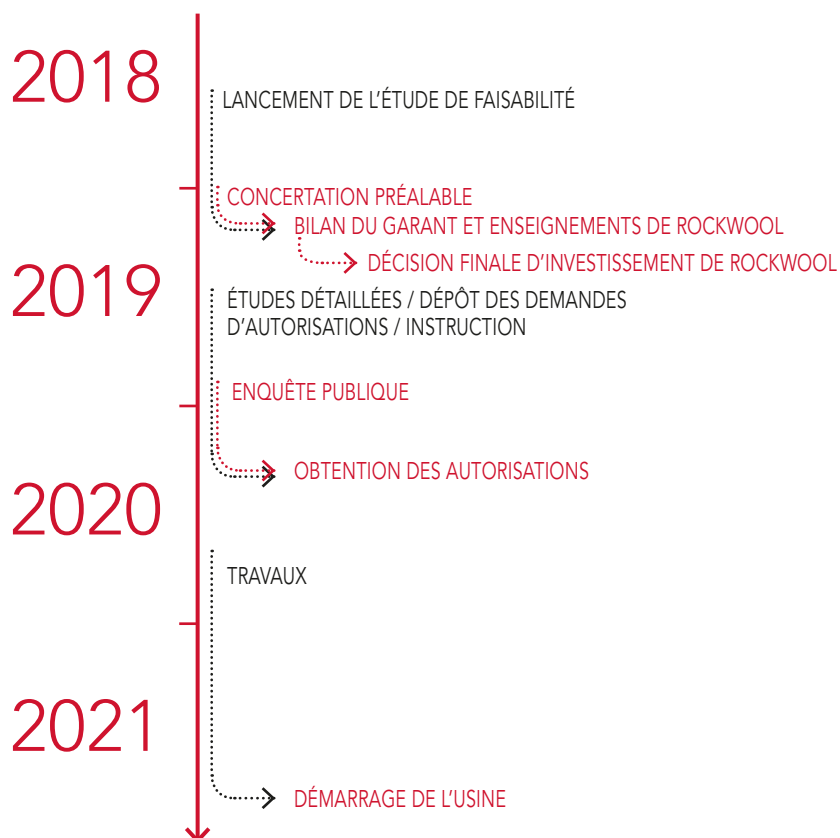
©Michael Best

LES MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

La réalisation du projet nécessiterait un investissement estimé à 130 millions d'euros.



LES ÉTAPES



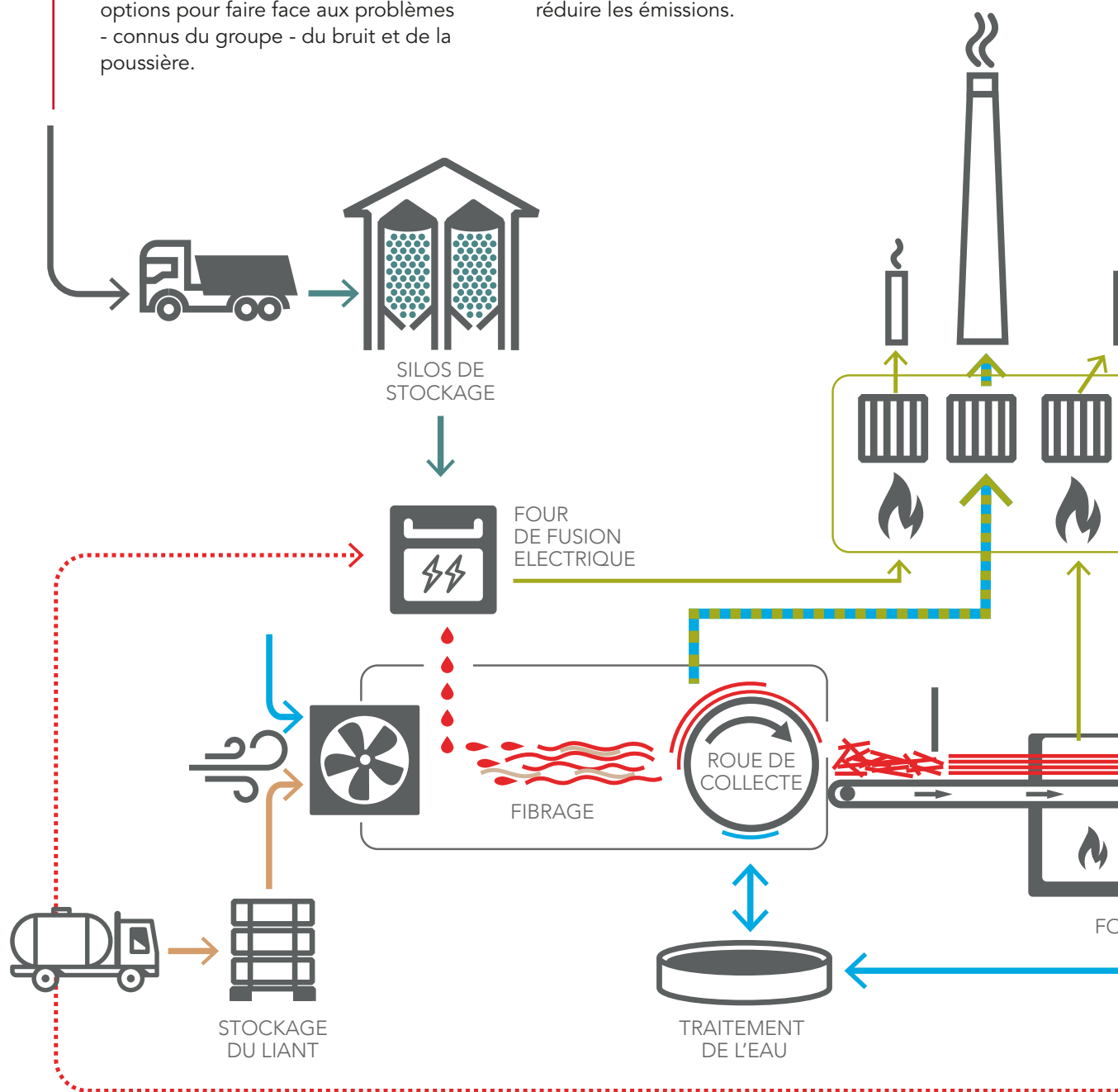
LA FABRICATION DE LA LAINE DE ROCHE ÉTAPE PAR ÉTAPE

1. Réception des matières premières

premières // Les matières premières, arrivées par poids lourds sous forme de granulats, sont déchargées dans des silos, afin d'assurer un approvisionnement régulier du four. ROCKWOOL étudie différentes options pour faire face aux problèmes - connus du groupe - du bruit et de la poussière.

2. Fusion des matières premières

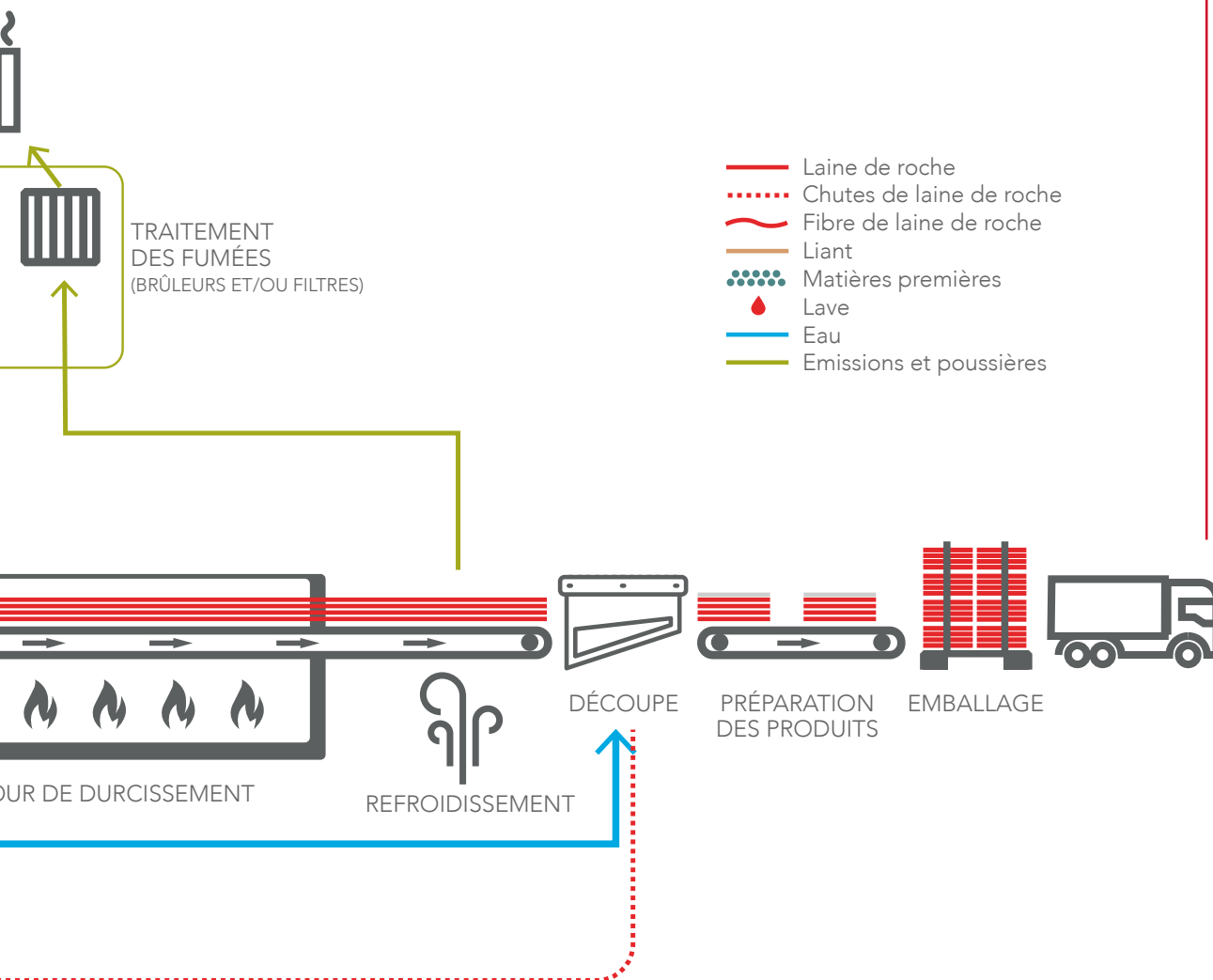
premières // La fusion se déroule dans un four, à une température de 1500 °C environ. Plutôt qu'un cubilot fonctionnant au coke, ROCKWOOL prévoit d'utiliser un four électrique qui permet de réduire les émissions.



3. Fibrage // Après fusion, la lave est éclatée au moyen de roues à rotation rapide traversées d'un très fort courant d'air, conduisant à la formation de fibres de laine qui sont collectées par une roue de collecte. Pendant cette étape, un liant est ajouté pour faciliter l'agglomération ultérieure des fibres et les rendre hydrophobes. De l'eau est aussi injectée pour accélérer le refroidissement des fibres de laine de roche.

4. Formation et cuisson du matelas // Les fibres sont récupérées sur un convoyeur et forment un matelas, dont l'épaisseur et la densité sont progressivement homogénéisées. Le matelas de laine de roche est ensuite cuit dans un four de durcissement, fonctionnant au gaz naturel, à une température de 200°C, à laquelle le liant précédemment injecté durcit. La stabilité du matelas de laine de roche est ainsi obtenue.

5. Refroidissement du matelas, découpe et préparation des produits // Le matelas est refroidi au moyen d'un flux d'air traversant avant d'être découpé aux dimensions souhaitées. Les chutes de découpe sont broyées et réutilisées pour la fusion. En fonction des produits finis souhaités, d'autres opérations (ponçage...) peuvent être ensuite réalisées avant conditionnement.



LES EFFETS

Risques // L'usine ROCKWOOL ne serait pas classée SEVESO¹, compte tenu des faibles quantités de produits dangereux stockés sur place. Le site serait une Installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE)² et des études spécifiques (études de danger, d'impact et de risques sanitaires) devront être produites pour démontrer la maîtrise des risques en prévision de la délivrance de l'autorisation d'exploiter.

Traitement de l'air // Dans une usine de production de laine de roche, les rejets atmosphériques proviennent des 3 étapes principales du procédé : la fusion, le fibrage et la cuisson/refroidissement du matelas. Dans tous les cas, un traitement de l'air adapté aux émissions produites et à la réglementation serait mis en place, mettant en œuvre les Meilleures techniques disponibles (MTD). Les hauteurs des cheminées seront précisées après les études de dispersion des différents types de rejets.

Insertion paysagère // Le principal impact visuel d'un site de production de laine de roche est lié à ses cheminées, dont les hauteurs sont dictées par la réglementation afin d'assurer une bonne dispersion des émissions dans l'atmosphère et donc garantir un impact très faible sur la qualité de l'air. La hauteur maximale de la cheminée principale pourrait varier entre 50 et 70 mètres en fonction de la configuration retenue du site.

Gestion de l'eau // L'eau serait principalement utilisée pour le refroidissement des fibres de

laine de roche, pour le lavage des équipements et pour la dilution du liant. Le procédé ROCKWOOL, qui permet une réutilisation en interne des eaux industrielles, garantit l'absence de rejets - exception faite des eaux sanitaires envoyées dans le réseau d'assainissement. La consommation d'eau potable serait très réduite et pour partie issue des eaux de pluie collectées et traitées avant utilisation.

Production de déchets // L'usine serait en mesure de recycler en circuit fermé ses résidus et déchets de production de laine de roche.

Approvisionnement électrique // Le recours à un four électrique requiert un raccordement au réseau haute tension, comprenant possiblement un poste de transformation et des liaisons haute tension. ROCKWOOL a engagé de premiers échanges avec RTE, gestionnaire du réseau haute tension.

Bruit // Au vu de son expérience, ROCKWOOL estime que le niveau sonore en limite de propriété ne devrait pas dépasser les 50dB, ce qui est l'équivalent d'un quartier calme ou d'une conversation à la maison. En outre, le site envisagé étant éloigné des habitations, l'usine ROCKWOOL devrait être inaudible des riverains. Par ailleurs, la ZAC du Plateau bénéficie d'ores et déjà d'un écran de verdure.

Emplois // En phase de construction, 80 personnes seraient mobilisées en moyenne chaque jour, avec des pics à 300 intervenants. ROCKWOOL souhaite recourir à des entreprises locales dans la mesure du possible. Des dispositifs spécifiques pourront être envisagés afin d'assurer une bonne insertion de l'usine dans le territoire.

1. Les sites classés Seveso sont des installations industrielles qui manipulent, fabriquent, utilisent ou stockent des substances dangereuses. Les quantités de produits dangereux stockées sont prises en compte pour déterminer le classement ou non d'une installation en site Seveso.

2. Une ICPE, en raison des nuisances ou des risques de pollution des sols ou d'accident qu'elle présente, est soumise à de nombreuses normes et à des autorisations délivrées par les services de l'État. Une ICPE peut être une usine, mais aussi une installation agricole, une station-service, un hôpital...

En phase d'exploitation, 130 à 150 emplois directs seraient créés (caristes, ouvriers qualifiés, ingénieurs, responsables de lignes, personnel administratif etc.). En complément, ROCKWOOL ferait appel à des entreprises locales pour la sous-traitance quotidienne (pour le nettoyage notamment) et surtout pendant les opérations de maintenance exceptionnelles où les besoins seront très importants. Ces emplois indirects représenteraient entre 300 et 400 emplois. Afin que le tissu économique local soit le premier bénéficiaire de ce projet, des échanges avec les acteurs de l'emploi et de la formation seront menés.

Circulation // À ce stade, il est estimé qu'une vingtaine de poids lourds seraient nécessaires chaque jour (sauf le week-end) pour l'approvisionnement de l'usine en matières premières. Pour l'expédition des produits finis, environ 80 poids lourds desserviraient l'usine ROCKWOOL chaque jour (sauf le week-end). Les poids lourds emprunteraient la RN2, essentiellement en direction du bassin parisien.

QUELLES ÉTUDES À QUELS STADES D'UN PROJET ?

En amont d'une décision d'investissement, de premières études - généralement dites « de faisabilité » - permettent de définir les caractéristiques d'un projet.

Suite à la concertation préalable et aux engagements du porteur de projet, des études détaillées - généralement dites « d'avant-projet » - sont conduites en vue d'une procédure de demande d'autorisation. Pour un projet de type ICPE, ces études comprennent une étude d'impact, une évaluation des risques sanitaires et une étude de dangers.

Pour le projet de ROCKWOOL dans le Soissonnais, les études de faisabilité sont réalisées en parallèle de la concertation préalable.

LE PROJET EN QUELQUES CHIFFRES CLÉS

une capacité de production de plus de
110 000
tonnes
de laine de roche
par an

correspondant à l'isolation
complète d'environ

80 000
maisons
individuelles

environ **100**
camions/jours

assurant la livraison des
matières premières et
l'expédition des produits
finis représentant une
augmentation inférieure à
1 % du trafic local actuel,
un site relié directement
aux grands axes pour un
impact minime sur le réseau
secondaire

130 à 150
emplois
directs et
300 à 400
emplois
indirects
créés

OpenStreetMap est un ensemble de données ouvertes,
disponibles sous licence (ODbL): openstreetmap.org

Crédit photo de couverture: ©Michael Best
Conception - Rédaction: Parimage

